

4 ALBERT EMBANKMENT
LONDRES SE1 7SR
Téléphone : +44 (0)20 7735 7611 Télécopieur : +44(0)20 7587 3210

Lettre circulaire n° 4834
29 janvier 2024

Destinataires : Tous les Membres de l'OMI
Organisation des Nations Unies et institutions spécialisées
Organisations intergouvernementales
Organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif auprès de l'OMI

Objet : **Journée internationale 2024 des femmes du secteur maritime et cérémonie de remise du Prix pour l'égalité femmes-hommes (17 mai 2024)**

1 En application de la résolution A.1147(31) intitulée "Préserver l'héritage du thème maritime mondial de 2019 et mettre en place un environnement de travail exempt d'obstacles pour les femmes dans le secteur maritime", qu'elle avait adoptée le 4 décembre 2019, l'Assemblée de l'OMI a adopté, à sa trente-deuxième session, la résolution A.1170(32) sur la Journée internationale des femmes du secteur maritime dans laquelle elle annonçait que celle-ci serait célébrée le 18 mai de chaque année.

2 Cette Journée a pour objet de célébrer la place des femmes dans le secteur maritime afin de promouvoir de façon continue le recrutement, le maintien en service et l'emploi durable des femmes dans ce secteur, de donner davantage de visibilité à ces dernières, de renforcer l'engagement de l'OMI en faveur de l'Objectif de développement durable 5 (égalité entre les sexes) et de soutenir les travaux en cours visant à remédier aux inégalités actuelles entre les sexes dans le secteur maritime.

3 Dans ce contexte, le Secrétaire général a le plaisir d'annoncer que le thème de la Journée cette année sera "**Pas de nuages à l'horizon : ces femmes qui forgent l'avenir de la sécurité maritime**", en reconnaissance du rôle fondamental que jouent les femmes - gens de mer, professionnelles de la mer ou cadres - dans l'amélioration des mesures de sécurité. Un colloque d'une demi-journée aura lieu sur le même thème au Siège de l'OMI (4 Albert Embankment, Londres SE1 7SR, Royaume-Uni), en marge de la cent huitième session du Comité de la sécurité maritime, le 17 mai 2024, à partir de 14 h 30. Le programme détaillé sera publié en temps voulu.

4 Le colloque se tiendra en présentiel, dans les six langues de travail de l'Organisation (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Sont invités à y participer les représentantes et représentants des États Membres, des organisations observatrices (intergouvernementales et non gouvernementales), ainsi que de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

5 Les membres des délégations qui ont l'intention de participer au colloque sont priés de s'inscrire en utilisant le système d'inscription en ligne aux réunions (OMRS) d'ici au mercredi 15 mai 2024. On trouvera à l'annexe de la présente lettre circulaire de plus amples renseignements sur les procédures d'inscription.

6 À l'issue du colloque, le Secrétaire général remettra à M^{me} Despina Panayiotou Theodosiou, désignée par Chypre, le Prix de l'OMI de 2024 pour l'égalité femmes-hommes, conformément à la décision prise par le Conseil à sa cent trentième session. Une réception suivra la cérémonie de remise du prix à 17 h 30.

7 Pour que cette Journée importante ait un plus grand retentissement, les Gouvernements Membres et les organisations observatrices sont encouragés à organiser leurs propres manifestations de sensibilisation et à utiliser le mot-dièse #WomenInMaritimeDay et la balise @IMO HQ sur les médias sociaux X (anciennement Twitter) et Instagram. Les photographies prises lors des manifestations organisées à cette occasion peuvent aussi être envoyées à l'adresse media@imo.org.

8 Pour toute question concernant la Journée, prière d'envoyer un message à l'adresse womeninmaritime@imo.org.

ANNEXE

INSCRIPTION À LA MANIFESTATION

Systeme d'inscription en ligne aux réunions (OMRS)

1 Les personnes qui ont l'intention de participer à la manifestation sont priées de s'inscrire d'ici au mercredi 15 mai 2024 en utilisant le système d'inscription en ligne aux réunions de l'OMI (OMRS), ainsi qu'il est indiqué dans la lettre circulaire n° 4336 du 5 novembre 2020.

2 Une fois la procédure d'inscription en ligne terminée, les participants et participantes se verront délivrer, sur place, un badge électronique qui leur permettra de franchir les portillons de sécurité. Pour permettre la fabrication de ce badge, ils et elles seront tenus de présenter à leur arrivée une pièce d'identité sur laquelle figure leur photographie, par exemple leur passeport, leur carte d'identité ou leur permis de conduire. En outre, dans l'enceinte du bâtiment, ils et elles pourront à tout moment être invités à présenter une pièce d'identité par le personnel de sécurité de l'OMI. Vu les dépenses importantes qu'occasionne la fabrication des badges, les personnes qui en ont déjà un sont priées de bien vouloir l'apporter aux fins de sa réactivation.

3 Ne seront pas inscrites à la manifestation les personnes qui n'auront pas été autorisées à y assister par le coordonnateur de délégation pour l'inscription dans l'OMRS. Un badge sera remis aux nouveaux représentants et nouvelles représentantes dont le nom est inscrit dans le système. Celles et ceux dont le nom ne figure pas dans le système seront priés de prendre contact avec le coordonnateur de délégation pour l'inscription dans l'OMRS, qui devra faire le nécessaire pour qu'ils et elles soient autorisés à assister à la réunion.

4 Pour toute question relative à l'inscription via l'OMRS, prière de contacter le :

Service des inscriptions
Section du service des réunions et de l'interprétation
Courriel : onlineregistration@imo.org